



**Depuis le mois dernier, six voyageurs de nationalité camerounaise croupissent dans une prison béninoise. Et depuis ce 24 janvier, ils doivent répondre de faux et usage de faux devant les juges de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) du Bénin.**

C'est Mario Elomn Mètonou, le procureur spécial près la Criet, qui a auditionnés ces six Camerounais, selon le site d'informations 24 Heures au Bénin. Ce qu'on sait de cette affaire, en attendant les débats, c'est que les mis en cause se sont présentés à l'aéroport de Cotonou avec des passeports béninois en leur possession, dans le but d'accomplir les formalités de police avant leur embarquement pour Istanbul (Turquie), ultime étape avant l'Equateur, en Amérique du sud, leur destination finale.

Tout ne se passe malheureusement pas comme prévu. Les éléments de la police des airs béninoise démasquent des irrégularités dans leurs documents de voyage et ils déduisent qu'il s'agit de fausses identités. Les six présumés faussaires sont mis aux arrêts et laissés à la disposition de la direction de l'émigration et de l'immigration. Fin de parcours.

Au Bénin, l'affaire fait grand bruit parce que le directeur de l'émigration et de l'immigration, le commissaire divisionnaire Florent Edgard Agbo, se retrouve sur le banc des accusés. Il est poursuivi par la Criet pour abus de fonction. A en croire RFI, il aurait relâché sans raison les six

présupés faussaires Camerounais. Qui ont été retrouvés par la suite.

Le 27 décembre 2021, Florent Edgard Agbo est mis aux arrêts. Tout comme plusieurs policiers béninois, soupçonnés par la justice d'avoir participé dans cette affaire. C'est aussi le cas pour un chef de quartier à qui il est reproché d'avoir délivré des attestations de résidence indispensables pour l'établissement d'un passeport au Bénin. Tous ont été placés en détention provisoire.

**Ref : StopBlaBlaCam**

---